



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **23 juin 2014**

Délibération n° 2014-0116

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon pour la mise en oeuvre de ses programmes d'actions sur la qualité et la transmission-reprise en 2014**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 25 juin 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, M. Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Mme Laurent (pouvoir à Mme Jannot), M. Rivalta (pouvoir à M. Vesco), Mme Beauteemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Fenech (pouvoir à M. Cochet), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Moretton (pouvoir à M. Vial), Mme Poulain (pouvoir à M. Rousseau), M. Sannino (pouvoir à Mme Dognin-Sauze).

Absents non excusés : M. Calvel.

Conseil de communauté du 23 juin 2014**Délibération n° 2014-0116**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon pour la mise en oeuvre de ses programmes d'actions sur la qualité et la transmission-reprise en 2014**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon a 3 missions principales au service du développement des entreprises et du territoire :

- représenter les entreprises et les commerçants et être leur porte-parole auprès des pouvoirs publics,
- accompagner les entreprises de la création jusqu'à la transmission en passant par toutes les phases de croissance et de développement : création/reprise, transmission, développement commercial, ressources humaines, formation/apprentissage, innovation, développement durable, veille et intelligence économique, international,
- contribuer à la gestion des grands équipements utiles au développement et à l'attractivité des territoires : aéroports de Lyon, Eurexpo, Ecole de Management de Lyon (EMLYON) Business School, musée des tissus, musée des arts décoratifs.

Dans le cadre de son carnet de route 2011-2015, la CCI de Lyon s'est fixée comme objectif de faire de Lyon la référence européenne en matière d'entrepreneuriat, en particulier en renforçant son implication dans le pilotage et le développement des actions du réseau Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE).

a) - Objectifs

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en oeuvre une politique globale dans le domaine de l'entrepreneuriat. C'est un levier important pour garantir le renouvellement du tissu économique local et le développement de l'emploi sur l'agglomération.

Les ambitions du réseau L_VE, pour la période 2012-2014, sont de continuer à mettre l'entrepreneur au cœur de son action et de mobiliser le territoire pour maintenir et développer un cadre favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises. L'accessibilité, l'efficacité et la qualité de l'offre de service du réseau contribuent à faire de Lyon une référence européenne en matière d'entrepreneuriat. Le réseau s'engage à soutenir chaque entrepreneur par une offre de proximité et souhaite faire émerger les entrepreneurs à potentiel, notamment dans le cadre des filières d'excellence du territoire.

C'est dans le cadre de ces activités que la CCI de Lyon sollicite un soutien financier de la Communauté urbaine.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2013 et bilan

Par délibération n° 2013-3980 du 24 juin 2013, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant total de 111 881 € au profit de la CCI de Lyon pour la mise en œuvre de ses programmes d'actions sur la qualité et la transmission-reprise pour l'année 2013, dont 93 381 € pour le programme qualité et 18 500 € pour le programme transmission-reprise. En complément, la Région Rhône-Alpes, au titre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC), attribuait à la CCI de Lyon des financements à hauteur respectivement de 93 381 € et de 18 500 € sur ces mêmes programmes.

Le bilan 2013 de l'activité de la CCI de Lyon dans le cadre de ce financement est le suivant.

Programme LVE qualité

1° - Les premiers audits de maintien de labellisation ont été organisés en 2013 : 4 structures membres auditées, toutes les autres structures membres doivent avoir été auditées fin 2014. Par ailleurs, 6 structures candidates à l'entrée dans le réseau L_VE ont fait l'objet d'un premier audit en 2013. Enfin, l'enquête annuelle de satisfaction réalisée auprès d'un échantillon d'entrepreneurs accompagnés par le réseau L_VE a été renouvelée ;

2° - Le programme de professionnalisation des membres du réseau s'est poursuivi : il s'est traduit par la reconduction de formations thématiques (6 thèmes au total, 23 journées de formation, 68 bénéficiaires) et par la prise en main opérationnelle des outils de travail finalisés début 2013 (outil financier et diagnostic post-crétion). Une étude a par ailleurs été lancée fin 2013 pour observer les pratiques des "portes d'entrée" du réseau, avant d'envisager une action de professionnalisation spécifique ;

3° - Les développements informatiques engagés en 2012 ont été finalisés en 2013 et la nouvelle version de la plateforme "L_VE pro" a pu être livrée, comme prévu, courant 2013. De nombreuses fonctionnalités nouvelles ont été ajoutées et d'autres ont été améliorées.

Programme L_VE transmission-reprise

En 2013, 3 actions ont été mises en œuvre :

1° - renouvellement de l'observatoire de la transmission d'entreprises sur l'agglomération lyonnaise : 1 033 entretiens ont été réalisés auprès de chefs d'entreprises, la synthèse de ces entretiens a été diffusée lors de nombreuses manifestations ;

2° - organisation collective d'un événement sur le thème de la transmission-reprise : le forum habituel de la transmission-reprise a été renouvelé en 2013 dans le cadre du forum de l'entrepreneuriat (97 cédants potentiels y ont été accueillis sur un objectif initial de 100) ;

3° - mise en œuvre de bourses d'échange pour répondre aux attentes exprimées par les cédants (4 bourses soit une par trimestre) : 292 cédants et repreneurs participants et 1 002 offres de cession/reprise.

c) - Programme d'actions pour 2014 et plan de financement prévisionnel

Pour permettre la mise en œuvre des programmes L_VE portés par la CCI de Lyon, il est proposé de soutenir, en 2014, les actions suivantes :

Programme L_VE qualité

1° - assurer l'accompagnement de la labellisation des structures du réseau : finaliser l'audit de maintien de la labellisation pour toutes les structures membres et poursuivre les démarches d'audit pour les structures candidates à l'entrée dans le réseau, renouveler l'enquête de satisfaction annuelle ;

2° - poursuivre la professionnalisation des structures membres du réseau en mettant en œuvre un nouveau cycle de formation portant sur des thématiques à convenir, en fonction des besoins exprimés par les membres du réseau, poursuivre la bonne prise en main, par le réseau, des outils de travail développés en 2012 et 2013 (prévisionnel financier, plan d'affaires et diagnostic post-crétion) ;

3° - assurer le pilotage des développements informatiques de la plateforme collaborative L_VE Pro : assurer la continuité de service et la bonne utilisation de la plateforme, piloter et suivre les développements des nouveaux modules, assurer la formation des utilisateurs et alimenter le comité de pilotage et les acteurs en indicateurs et analyses.

Programme L_VE transmission-reprise

Le programme est poursuivi à l'identique : poursuite de l'observatoire de la transmission d'entreprises sur l'agglomération lyonnaise (1 000 entretiens), organisation du forum de la transmission reprise en novembre 2014 dans le cadre du forum de l'entrepreneuriat, mise en œuvre de bourses d'échanges pour répondre aux attentes exprimées dans le cadre de l'étude des difficultés d'identification des repreneurs par les cédants (4 bourses, soit une par trimestre).

Budget prévisionnel 2014 dans le cadre du renforcement des actions (en €) :*Budget L_VE qualité*

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Autres services extérieurs : rémunération intermédiaire et honoraires, déplacements, missions et réceptions	79 000	Communauté urbaine de Lyon	82 652
Charges de personnel	118 713	Région Rhône-Alpes convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC)	82 652
		Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon	32 409
Total programme qualité	197 713	Total programme qualité	197 713

Budget L_VE transmission-reprise

Dépenses	Montants (en €)	Recettes	Montants (en €)
Observatoire de la transmission	15 600	Communauté urbaine de Lyon	18 500
Forum de la transmission	22 644	Région Rhône-Alpes convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC)	16 000
Bourse d'échanges cédants-repreneurs	60 240	Partenariats privés	25 884
		Droits entrées	2 000
		Valorisation CCI	36 100
Total programme transmission-Reprise	98 484	Total programme transmission-Reprise	98 484

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 101 152 € au profit de la CCI de Lyon dans le cadre de ses programmes d'actions LVE qualité (82 652 €) et LVE transmission-reprise (18 500 €). La Région Rhône-Alpes apporte elle aussi son soutien (98 652 €) à la CCI de Lyon, dans le cadre de la convention de fonction d'agglomération et de centralité portant sur la période 2010-2016 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 101 152 € au profit de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon pour la mise en œuvre de ses programmes d'actions sur la qualité et la transmission-reprise pour l'année 2014,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la CCI de Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 65 738 - fonction 90 - opération n° 0P01O2291.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 25 juin 2014.